Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Mesures face à l'épidémie COVID-19: un soutien de 3 millions de francs pour le sport vaudois

Le sport vaudois compte 38 associations cantonales, près de 1150 clubs et représente plusieurs milliers de manifestations et compétitions chaque année. Géré essentiellement par des bénévoles, ce secteur est également très fortement impacté par les répercussions de la pandémie. Le Conseil d'Etat et la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV) ont décidé de débloquer près de 3 millions de francs pour venir rapidement en aide au sport associatif cantonal.

Fédérations nationales, associations cantonales, clubs, ils sont nombreux à s'être adressés à l'Etat de Vaud pour solliciter une aide financière exceptionnelle. Une étude réalisée directement auprès des acteurs concernés permet de postuler que plusieurs centaines de clubs vaudois vont enregistrer des pertes dues au COVID-19 à hauteur de plusieurs millions de francs (annulation de compétitions, de manifestations de soutien, perte de sponsors, remboursement de cotisations, etc.). Pour éviter la disparition de structures associatives pour des motifs financiers, le Conseil d'Etat et la FFSV ont décidé d'unir leurs efforts.

La FFSV soutient chaque année les clubs de l'élite en sport collectif sur la base d'une grille multicritères. Ces clubs sont au nombre de 29 actuellement, presque exclusivement en ligue nationale A ou B, dans 9 sports différents. Le dispositif prévoit de doubler ce subside annuel, ce qui représente environ 1,3 million de francs supplémentaires. L'Etat de Vaud prendra un tiers de ce montant à sa charge, la FFSV assumera le second tiers et les communes sièges de chaque club seront invitées, sur une base volontaire, à financer le 3^{e} tiers.

Les clubs de sport populaire seront soutenus par le biais de leur association cantonale. Celles-ci, au nombre de 38, obtiendront également le doublement de leur subside FFSV annuel, ce qui représente un peu plus de 1,5 million de francs. Ce surplus sera financé à raison d'un tiers par l'Etat de Vaud et de deux tiers par la FFSV. Les associations cantonales seront ensuite chargées de répartir cette somme entre tout ou partie de leurs clubs selon des critères qui leur seront propres, en fonction de leur connaissance précise des besoins. Elles devront présenter leurs critères de distribution et les

montants dans le cadre de leur assemblée générale, puis rendre un rapport final au Service de l'éducation physique et du sport.

Les versements interviendront dans le courant de l'été. D'autres aides ponctuelles viendront compléter ce dispositif. Le Conseil d'Etat espère soutenir ainsi efficacement le sport vaudois et favoriser la pérennisation du tissu associatif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Nicolas Imhof, chef de service, Service l'éducation physique et du sport
Marco Astolfi, Président, Fondation « Fonds du sport vaudois »